

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 Avril 2018

Cavagnac, le 18/04/2018

Madame le Maire, RODRIGUES Martine, ouvre le Conseil à 20h30.

10 conseillers sont présents, sur les 11 en exercice.

Mr FEIX Jean-Vincent est excusé et donne procuration à Mr GARNIER Rudy.

Le Conseil accueille à titre exceptionnel Mme GOYETCHE, Trésorière pour la commune.

Le Conseil se réunit afin de voter les différents budgets de la commune, et valider les comptes (administratif et de gestion) de l'année 2017 ainsi que l'ouverture des crédits pour l'année 2018.

La question du **vote des taux d'imposition 2018** est tout d'abord évoquée et discutée. Mme le Maire rappelle qu'afin de pouvoir continuer de bénéficier des subventions maximales attribuées par le Conseil Départemental, le Conseil Régional ou l'Etat en cas de besoin, la commune doit fournir un effort fiscal en contribuant à la résorption de la dette de l'Etat.

Après débats, un vote est lancé pour augmenter les taux de la manière suivante :

- La **Taxe d'habitation sera augmentée de 1%**
- La **Taxe sur le Foncier Bâti sera augmentée de 1%**
- La **Taxe sur le Foncier Non Bâti sera augmentée de 0,5%.**

Les conseillers, après en avoir délibéré décident, à la majorité absolue et avec 11 voix pour, d'approuver ces taux d'imposition.

Le **budget de l'Atelier Relais** est ensuite abordé :

- Le compte de gestion, présenté par Mme la Trésorière, est accepté à la majorité absolue avec 11 voix pour.

- Le compte administratif est présenté par Mme le Maire, qui se retire ensuite du vote. Celui-ci est accepté avec 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

- Le Budget Primitif 2018 est accepté à la majorité absolue avec 11 voix pour.

Concernant le **budget du Lotissement les Terrasses de Montagnac** :

- Le compte de gestion, présenté par Mme la Trésorière, est accepté à la majorité absolue avec 11 voix pour.

- Le compte administratif est présenté par Mme le Maire, qui se retire ensuite du vote. Celui-ci est accepté avec 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

- Le Budget Primitif 2018 est accepté à la majorité absolue avec 11 voix pour.

Enfin, concernant le **budget de la commune de Cavagnac** :

- Le compte de gestion, présenté par Mme la Trésorière, est accepté à la majorité absolue avec 11 voix pour.

- Le compte administratif est présenté par Mme le Maire, qui se retire ensuite du vote. Celui-ci est accepté avec 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

- Le Budget Primitif 2018 est accepté à la majorité absolue avec 11 voix pour.

Madame le Maire clôture la séance du Conseil à 00h30.

*Ce compte-rendu du Conseil Municipal du 10/04/2018, a été dressé le 18/04/2018 à 11:30 à Cavagnac, avec approbation de Madame le Maire, RODRIGUES Martine, et du Premier Adjoint, LAPORTE Patrick.*

